Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques
Québec

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 22 octobre 2018

Objet : Demande d'accès nº 2006 72716 – Lettre réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 14 septembre dernier, concernant le 1610, rue Eiffel à Boucherville. Les documents visés par votre demande sont accessibles. Il s'agit de :

- 7610-16-01-0329300
    1. Avis d'infraction du 16 octobre 1992 (2 pages);
    2. Rapport de l'inspection du 12 janvier 1993 (4 pages);
    3. Rapport de l'inspection du 20 août 1992 (8 pages);

- 7610-16-01-0329301
    4. Certificat d'autorisation du 22 novembre 1993 (2 pages);
    5. Rapport d'analyse de la demande de certificat d'autorisation du 19 novembre 1993 (2 pages);

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)., nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

...2

Édifice Montval
201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607, poste 274
Télécopieur : (450) 928-7625
Courriel : fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (8)

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale
de la Montérégie

POSTE CERTIFIÉE

Longueuil, le 16 octobre 1992

AVIS D'INFRACTION

Soniplastics
1610, rue Eiffel
Boucherville (Québec)
J4B 5Y1

À l'attention de Monsieur Mario Vincent

N/Dossier: G-7610-16-01-0329388

Objet : Votre entreposage de déchets dangereux

Mesdames,
Messieurs,

Suite à l'inspection effectuée le 20 août 1992 par une fonctionnaire dûment autorisée de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions suivantes :

1- Vous n'effectuez aucune inspection des aires d'entreposage de déchets dangereux (huiles et solvants usés) ni ne tenez de registre de ces inspections.

2- Il n'y a aucune identification sur les contenants de déchets dangereux ni aucune affiche à l'entrée et dans l'aire d'entreposage des déchets dangereux afin d'en indiquer la nature.

3- Il n'y a aucune cuvette de rétention sous le réservoir hors-terre de déchets dangereux entreposé à l'extérieur.

4- Il n'y a aucun dispositif de sécurité afin d'interdire l'accès à l'aire d'entreposage extérieur de déchets dangereux.

201, place Charles-Lemoyne
2e étage, suite 2.05
Longueuil (Québec)
J4K 2T5

Téléphone: (514) 646-1434
Télécopieur: (514) 646-2683

Imprimé sur papier recyclé

N/Dossier: G-7610-16-01-0329388 Le 16 octobre 1992

Vous contrevenez donc à la loi et au règlement ci-après :

1- Règlement sur les déchets dangereux (Q-2, r.12.1), article 50.

2- Guide d'entreposage de déchets dangereux articles 2.1, 2.8 et 3.1.8.

3- Guide d'entreposage de déchets dangereux articles 3.1.1 et 3.1.2.

4- Guide d'entreposage de déchets dangereux article 3.3.2.

Nous vous demandons donc de procéder aux corrections qui s'imposent d'ici le 13 novembre 1992.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Mme Marie-France Dupuis au (514) 646-1434.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction nous aurons à prendre les mesures appropriées. Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Veuillez agir en conséquence.

ANDRÉ LABBÉ
Directeur régional adjoint
Service industriel

AL/MFD/jf

p.j. Guide d'entreposage de déchets dangereux

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale de la Montérégie

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 0329388 DATE DE RÉDACTION : 93 / 01 / 13 (A / M / J)

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 93 / 01 / 12 (A / M / J)

HEURE : - Arrivée : 10h45
- Départ : 11h15

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Marie-France Dupuis

. ACCOMPAGNÉ DE : _____

. LIEU INSPECTÉ
Soniplastics
1610 Eiffel
Boucherville
J4B 5Y1

. ADRESSE POSTALE (si différente) _____

. PLAIGNANT /PLAIGNANTE : Rencontre oui [ ] non [ ]

NOM/ADRESSE _____ TÉLÉPHONE _____

. PERSONNES RENCONTRÉES : NOM/FONCTION Articles 53-54 de la L.A.D. TÉLÉPHONE Articles 53-54 de la L.A.D.
Articles 53-54 de la L.A.D.

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [ ] Nombre ___ CROQUIS [ ] PLANS [ ] # ___ CARTES [ ] # ___

ÉCHANTILLONS
[ ] EAU [ ] AIR [ ] SOL [ ] FLORE [ ] FAUNE [ ] DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [ ] PRÉCISEZ 1. _____ 2. _____

. BUTS : Suivi d'avis d'infraction émis le 16 octobre 92.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 0329388 DATE DE RÉDACTION : 93/01/13 (A/M/J)

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Nous avons effectué le tour des lieux d'entreposage de déchets dangereux, soit les deux sites d'huile usée et celui des solvants usées.

La cie avait procédé à toutes les corrections exigées.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 0329300 DATE DE RÉDACTION : 93/01/19 (A/M/J)

3. CONCLUSION

La cie a procédé aux corrections exigées dans notre avis d'infraction émis le 16 octobre 1992.

Toutefois, elle n'avait toujours pas envoyé la description de ses activités afin de vérifier si elle nécessitait un C.A. de notre ministère.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 0329300 DATE DE RÉDACTION : 93/01/19 (A/M/J)

4. RECOMMANDATIONS

Je recommande de fermer le dossier en ce qui a attrait aux déchets dangereux. Cependant la cie doit nous fournir la description de ses activités d'ici fin janvier.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : Marie France Dupuis (nom) MFDupuis (signature) 93/01/19 (A/M/J)

. VÉRIFIÉ PAR : ROBERT SÉGUIN (nom) Robert Seguin (signature) 93/01/25 (A/M/J)

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

d'accord.

Rapport d'inspection du contrôle du programme d'assainissement des eaux

1. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

No dossier : 7610-16-01-0329388

Date de la visite : 92-08-20

Nom : Soniplastics

Adresse : 1610 Eiffel

Municipalité : Boucherville

Personne contact : Articles 53-54 de la L.A.D. titre : Dir. Usine

Personne rencontrée : Articles 53-54 de la L.A.D. titre : Dir. maintenance

Numéro de téléphone : Articles 53-54 de la L.A.D.

Numéro de télécopieur (Fax) : Articles 53-54 de la L.A.D.

2. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Secteurs d'activités : Plastique

Liste des produits fabriqués : Stores verticaux, fenêtres

Articles 23-24 de la L.A.D.

Taux de production

Horaire de production : Articles 23-24 de la L.A.D.

Liste des matières premières utilisées : PVC, polyéthylène, flexibles.

Description des procédés de production : matières plastifiées injecté sous pression dans un moule.

Nombre d'employés : Articles 23-24 de la L.A.D.

Débit d'eau utilisée et source d'approvisionnement : Débit : inconnu actuellement.

Source : aqueduc municipal.

3. ACTES STATUTAIRES

Certificat d'autorisation ou autorisation	Date d'émission
Objet : aucun.	
Objet :	
Objet :	

4. FICHE DE CONTRÔLE – ASSAINISSEMENT DE L'EAU

4.1. EFFLUENTS LIQUIDES

A) Nature et disposition des rejets

Source (Ex.: procédé, pluvial)	Traitement (Ex.: physico-chimique, trappe à graisse)	Émissaire (Ex.: fosse, égout sanitaire)	Débit (m^3/j)
eau de refroidissement	aucun	Pluvial	très faible non connu

B) Description des travaux effectués

C) Nature des déchets générés lors du traitement des eaux

D) **Équipement de mesure**

- Alimentation en eau : compteur : oui ✓ non ___ nombre 1

lecture : 020059 m³

- Rejet d'effluents liquides : (équipements permanents)

_____ canal de mesure
_____ débitmètre
_____ échantillonneur
_____ enregistrement pH
autre : _____

4.2. COMMENTAIRES

Aucun rejet

5. FICHE DE CONTRÔLE - ASSAINISSEMENT DE L'AIR

Équipement ou procédé producteur d'émissions : _____

Nature des émissions		Équipement de traitement	En opération
Particulaires :	___ oui	Chambre de sédimentation	oui __ non __
		Cyclone	oui __ non __
	___ non	Filtres à manche	oui __ non __
		Électrofiltres	oui __ non __
		Absorption (laveurs)	oui __ non __
Gazeuses :	___ oui	Absorption (charbon activé)	oui __ non __
		Rideaux d'eau (peinture)	oui __ non __
	___ non	Combustion	oui __ non __

Présence d'odeur : oui ___ non ✓

COMMENTAIRES

- Système d'épuration avec filtres
- Les filtres sont changés mensuellement.

6. FICHE DE CONTRÔLE - DÉCHETS DANGEREUX

6.1. CERTIFICAT D'AUTORISATION

- Responsable local _____
- Date du début des opérations de l'entreprise : _____
- Date du début d'entreposage des déchets dangereux : _____
- Date d'émission du certificat d'autorisation : _____ N/A __
- Affichage à l'entrée du lieu : oui _____ non _____
- Entreposage sur des aires séparées : oui _____ non _____ N/A __
- Plan à jour des points d'émission possibles de contaminants oui _____ non _____
  - Transmis au MENVIQ : oui _____ non _____
- Registre d'inspection : oui _____ non _____
- Les normes de localisation prévues à l'article 26 du Règlement sur les déchets dangereux sont-elles respectées? (Si non, pourquoi? Est-ce applicable?) _____

_____

_____

6.2. ENTREPOSAGE INTÉRIEUR DANS DES CONTENANTS

1- Identification de l'aire d'entreposage : huile usée - Solvant usée

2- Description et état du plancher : béton - normal

_____

3- Présence de drain : oui ____ non ✓

4- Affichage sur l'aire d'entreposage : oui ____ non ✓

5- Accès limité à l'aire d'entreposage : oui ✓ non ____

6- Identification des contenants : oui ____ non ✓

Répondre aux questions 7 à 15 s'il y a entreposage dans un conteneur

7- Le conteneur est-il fait d'acier? oui ____ non ____

8- Le conteneur a-t-il des joints soudés en continu? oui ____ non ____

9- Le conteneur a-t-il un fond imperméable? oui ____ non ____

10- Le conteneur a-t-il une cuvette de rétention? oui ____ non ____

11- Le conteneur est-il peint à l'intérieur et à l'extérieur? oui ____ non ____

12- Le conteneur a-t-il un système de fermeture à cadenas? oui ____ non ____

13- Le conteneur peut-il être transporté par camion ou par train? oui ____ non ____

14- Le conteneur a-t-il un système de ventilation? oui ____ non ____

15- Le conteneur est-il installé sur des blocs de 20 cm? oui ____ non ____

Type de D.D.	Nombre et nature des contenants	Capacité par contenant	Quantité
huiles usées	3 barils métal hors-terre	45 gal.	3 x 45 gal.
Solvants usées	contenant métal	20 l.	10 x 20 l.

COMMENTAIRES

Entreposage non-conforme. = aucune identification - aucune affiche à l'entrée et dans l'aire d'ent. - aucune cuvette - aucune inspection.

6.3. ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DANS DES CONTENANTS

1- Identification de l'aire d'entreposage : huile usée

2- Description et état du plancher : asphalte - normal.

3- Présence de drain : oui ____ non ✓

4- Affichage sur l'aire d'entreposage : oui ____ non ✓

5- Accès limité à l'aire d'entreposage : oui ____ non ✓

6- Identification des contenants : oui ____ non ✓

7- S'il y a entreposage dans des conteneurs, décrire le conteneur (référence, section, entreposage, intérieur, dans des contenants). ____

Type de D.D.	Nombre et nature des contenants	Capacité par contenant	Quantité
huile usée	1 réservoir métal hors-terre.	250 gal.	≃ 150 gal.

COMMENTAIRES

aucune identification, - aucune affiche - aucune cuvette - aucune inspection - aucune limite d'accès.

6.4. ENTREPOSAGE EN TAS

1- Identification de l'aire d'entreposage : oui ____ non ____

2- Affichage sur l'aire d'entreposage : oui ____ non ____

3- Accès limité à l'aire d'entreposage : oui ____ non ____

4- Y a-t-il une protection?
(ex. : sous-membrane, abri, bâtiment) : oui ____ non ____

5- Présence de drain : oui ____ non ____

6- Présence de puits d'observation : oui ____ non ____ N/A __

7- Description de la nature des déchets dangereux, de la quantité et du nombre de tas. _____

COMMENTAIRES

6.5. ENTREPOSAGE DANS DES LAGUNES

1- Identification de l'aire d'entreposage : _____

2- Dimension des lagunes : _____

3- Affichage sur l'aire d'entreposage : oui ____ non ____

4- Accès limité à l'aire d'entreposage : oui ____ non ____

5- Présence de puits d'observation : oui ____ non ____

6- Description de la nature des déchets dangereux, de la quantité et du nombre de lagunes. _____

COMMENTAIRES

_____

_____

_____

_____

6.6. ENTREPOSAGE DANS DES RÉSERVOIRS SOUTERRAINS

1- Identification de l'aire d'entreposage : _____

2- Description du réservoir (matériel, capacité, année d'installation) _____

_____

_____

3- Le réservoir a-t-il :

une double paroi? oui ____ non ____

une protection cathodique? oui ____ non ____

4- Le réservoir est-il installé :

sur une dalle de béton? oui ____ non ____

sur argile? oui ____ non ____

5- Détection de fuites :

prise de niveau? oui ____ non ____

enregistrement en continu? oui ____ non ____

puits d'observation? oui ____ non ____

6- Présence de contamination du sol? oui ____ non ____

COMMENTAIRES

_____

_____

_____

_____

7. FICHE DE CONTRÔLE - SOL CONTAMINÉ

Y a-t-il présence de sol contaminé? oui ____ non ____

Si oui, sur quelle superficie? _____ Quelle quantité? _____

COMMENTAIRES

_____

_____

_____

_____

8. **CONCLUSION**

La cie ne possède aucun certificat d'autorisation pour l'opération de son usine alors qu'elle occupe cet emplacement depuis 2-3 ans seulement. De plus, l'entreposage des déchets dangereux est non-conforme.

9. **RECOMMANDATIONS**

Je recommande d'envoyer un avis d'infraction à l'entreprise pour non-respect de l'article 50 du RDD et des articles 2.1, 2.8, 3.1.8, 3.1.1, 3.1.2, et 3.3.2 du guide.
De plus, je recommande de contacter par téléphone la cie et lui demander de nous présenter une description de leurs activités et nous jugerons si l'entreprise nécessite un C.A. de notre ministère.

10. **VÉRIFICATION**

Inspecté par Marie-France Dupuis Date : 92-10-15

Vérifié par Robert Legris Date : 92.10-16

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

OK

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale
de la Montérégie

Longueuil, le 22 novembre 1993

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Soniplastics inc.
1610, Eiffel
Boucherville (Québec)
J4B 5Y1

N/Référence : G-7610-16-01-0329300
1069124

Objet : Usine de lamelles de "stores verticaux", de coupe-froid et de portes-patio

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation reçue le 14 mai 1993 et complétée le 2 novembre 1993, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), et ce, au titulaire ci-haut mentionné de réaliser le projet décrit ci-dessous :

exploitation d'une usine de fabrication de stores verticaux, de coupe-froid, de portes-patio en plastique.

La fabrication s'effectue à l'aide des procédés d'injection et d'extrusion sur les matières premières suivantes :

PVC	:	2,2 millions de kg/an
Acétate	:	40 000 kg/an
Polyéthylène	:	20 000 kg/an
Polystyrène	:	5 000 kg/an
ABS	:	1 000 kg/an

Les activités ont lieu au 1610, rue Eiffel à Boucherville, lot # 206-6 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville.

Ce papier contient 50 % de fibres recyclées, dont 10 % après consommation

N/Réf. : G-7610-16-01-0329300
1069124

Le 22 novembre 1993

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation:

TYPE DE DOCUMENT	DATE	SIGNATAIRE
Lettre à Robert Séguin	10-09-93	Debbie Lamothe
Lettre à Gilles Leduc	07-10-93	Debbie Lamothe
Lettre à Hung Duc Phan	21-11-93	Debbie Lamothe
Rapport	10-05-93	Debbie Lamothe
Plan Annexe B	07-10-93	Soniplastics inc.

Le projet devra être réalisé (et exploité) conformément à cette demande de certificat et documents.

Les travaux et activités autorisés peuvent être entrepris à compter de la date des présentes.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre de l'Environnement

Marc Fontaine

MARIO FONTAINE
Directeur régional

MF/HDP/pg

c.c. Corp. mun. de la ville de Boucherville
M.R.C. Lajemmerais

Ce papier contient 50 % de fibres recyclées, dont 10 % après consommation

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale
de la Montérégie

RAPPORT D'ANALYSE DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

DATE : Le 19 novembre 1993

PAR : Hung Duc Phan, ing.

REQUÉRANT : Soniplastics inc.

LOCALISATION: 1610, Eiffel
Boucherville (Québec)
J4B 5Y1

OBJET : Usine de lamelles de "stores" verticaux, de coupe-froid et de portes-patio en PVC

N/RÉFÉRENCE : G-7610-16-01-0329300

DESCRIPTION GÉNÉRALE

C'est une usine qui fabrique des stores verticaux, des portes-patio et des coupe-froid en PVC à l'adresse mentionnée depuis mars 1989, et ce, sans certificat d'autorisation.

La demande de certificat d'autorisation fait suite à une visite de notre équipe contrôle et à un avis d'infraction émis le 16 octobre 1992. Le 3 janvier 1993, une autre visite de notre équipe contrôle a eu lieu et le rapport indique que toutes les corrections ont été effectuées, entre autres, les lieux d'entreposage d'huiles usées et de solvants usés.

NATURE DU PROJET

Articles 23-24 de la L.A.D.

L'eau utilisée dans les procédés sert seulement pour le refroidissement en circuit fermé selon le dossier (rapport de visite du PAE). Selon les

☐ 201, place Charles-Lemoyne
Bureau 2.05, 2e étage
Longueuil (Québec)
J4K 2T5
Téléphone: (514) 928-7607
Télécopieur: (514) 928-7625

☐ Bureau régional de Bromont
41, boulevard de l'Aéroport
Bureau 1.08
Bromont (Québec) J0E 1L0
Téléphone: (514) 534-5424
Télécopieur: (514) 534-5479

☐ Bureau régional de Valleyfield
30, avenue du Centenaire
Bureau 205, Salaberry-de-Valleyfield
(Québec) J6S 5X4
Téléphone: (514) 377-9131
Télécopieur: (514) 370-0521

Ce papier contient 50 % de fibres recyclées, dont 10 % après consommation

rapports de visite de la division contrôle, toutes les corrections exigées dans l'avis d'infraction ont été effectuées. En ce qui concerne les huiles usées, la gestion et l'entreposage sont conformes : environ 900 litres par année sont entreposés à l'intérieur, dans un réservoir avec bassin de rétention en attendant l'élimination par Articles 23-24 de la L.A.D.

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Il n'y a aucun impact négatif ou positif sur l'environnement.

ÉTUDES ET RECHERCHES

N/A

EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

Le projet est soumis au Règlement sur les déchets dangereux; tel que présenté, et selon les rapports de visite de la division contrôle, il respecte ce règlement.

EXIGENCES ADMINISTRATIVES

Les documents exigés par le Règlement relatif à l'administration de la Loi sur la qualité de l'environnement ont été fournis, tels que les certificats de conformité de la Ville et de la M.R.C.

CONSULTATIONS

N/A

ACCEPTABILITÉ DU PROJET SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

Tel que proposé, le projet est acceptable.

AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION

N/A

RECOMMANDATIONS

Nous recommandons l'émission du certificat d'autorisation.

PROGRAMME DE VÉRIFICATION

Les visites ont déjà été effectuées par notre équipe contrôle.

Le Service industriel

Hung Duc Phan, ing.
Responsable de dossiers

HDP/pg